

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE DIRECTEUR

Réunions des 24, 25 et 26 février 2017

(Ces réunions se sont tenues à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 24 de 14h30 à 19h00, le samedi de 08h30 à 19h00 et le dimanche de 08h30 à 12h00).

Etaient présents : **M. DESBOIS**, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT, M. VAISSIERE , Mmes VIGUIE et VEROLA .

Y participaient : **M. GRANDE**, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
Mme MAILLET, Directrice Technique Nationale Adjointe

M. POGGI n'était pas présent le vendredi après midi
M. READ était invité

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Je souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de cette nouvelle équipe. Je suis très content que l'on se retrouve aujourd'hui. Vous êtes ici chez vous. Pour ce nouveau mandat, je tiens à ce que l'on puisse travailler dans une bonne ambiance : convivialité, solidarité et amitié. C'est très important pour moi. Je désire une équipe soudée dans laquelle tout le monde s'exprime.

Il y a beaucoup de travail, vous le savez. Aussi, j'attends de chacun d'entre vous une totale implication et de la motivation. Je souhaite une coordination entre les commissions et qu'elles soient force de proposition.

Nous devons tous travailler pour un même but : faire avancer notre fédération sur le bon chemin.

Je vous rappelle les grands thèmes à traiter lors de ce mandat (liste non exhaustive) :

Calendrier unique

Toilettage des textes (en cours par Michel Le Bot)

Vérification de l'application des règlements

Pass contact & licences temporaires

Discipline : modifications ministérielles applicables au 01 juillet 2017

Championnats de France : candidatures, protocole, Coupe de Drom

Sportive et arbitrage: intégrer ou demander l'avis de joueurs de Haut Niveau

Assemblée générale des comités départementaux : parole à un élu fédéral

Renforcer le lien avec les comités régionaux (lors du Conseil National)

...

Le président a reçu la démission d'Alain CANTARUTTI. Le Comité Directeur en prend acte. Un appel à candidature sera lancé pour le prochain congrès.

Concernant l'organigramme, j'avais souhaité un président délégué. Ceci n'étant pas conforme aux statuts, ce poste a été supprimé. Je remercie Didier SCHMITT d'avoir proposé de laisser son poste de vice-président. Nous étudierons la possibilité de modifier les statuts au prochain congrès.

La composition des commissions sera finalisée lors du Conseil National avec les présidentes et présidents des nouvelles régions.

II. FINANCES :

L'ensemble du comité directeur remercie Daniel READ pour sa présence et l'énorme travail accompli.

Il est rappelé à chaque responsable de commission de prendre connaissance du montant qui leur a été alloué lors du budget prévisionnel et de le respecter.

Le recrutement budgété pour le poste d'agent comptable a été lancé. Quatre candidats ont été reçus. Deux d'entre eux seront rapidement contactés pour un second entretien. Cette embauche entraînera une modification du fonctionnement qui reste à définir. Dans l'attente, merci de bien vouloir continuer à transmettre vos notes de frais à Daniel READ.

La demande d'acompte va être envoyée au comité. Elle passe de 70% à 80% pour tenir compte de l'augmentation du budget.

Pour le congrès de Caen, une mauvaise estimation du montant des frais d'hôtellerie a été faite alors que les tarifs étaient connus. Il faudra revoir les montants pour le prochain budget prévisionnel.

La subvention de l'organisateur de congrès a été révisée pour 2018 à hauteur de 30 000 € (au lieu de 25 000 €). Le comité directeur accorde ce nouveau montant pour le congrès de Caen. Mireille NOEL remercie le comité directeur. Par retour d'expérience, elle alerte sur les difficultés d'organisation et demande la possibilité de réfléchir au versement d'une avance sur cette aide.

III. SECRETARIAT GENERAL

Tous les intervenants devront transmettre leur intervention et/ou rapport de commission rapidement à la secrétaire générale (par voie électronique de préférence) pour l'élaboration du compte rendu.

A compter de la prochaine réunion, un relevé de décision sera joint au compte rendu.

Il a été procédé aux désignations des délégués fédéraux lors des Internationaux, Supra nationaux, Evènementiels, étapes des Masters 2017, championnats de France.

Il n'y aura plus de représentant des comités régionaux aux réunions du comité directeur.

Les organisateurs de compétitions « privées » doivent demander un agrément à la FFPJP. Elles seront autorisées uniquement si cette démarche est respectée. Suite aux longs échanges entre les membres du comité directeur, un groupe de travail a été mis en place afin de se pencher sur les conventions à signer. Il est composé de Mme VIGUIE, MM. GRIGNON et LE BOT.

Le prochain Congrès Fédéral aura lieu à Mende du 11 au 13 janvier 2018.

En 2020, le congrès sera avancé en décembre conformément aux statuts de la FFPJP.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE

2017 :

| | | | | |
|--------------------------|-------------------|-------------------|------|-----------------------|
| Triplettes Vétérans | 10 et 11 juin | Mende | (48) | |
| Triplettes Jeu Provençal | 16 au 18 juin | Castelnaudary | (11) | |
| Triplettes Féminin | 24 et 25 juin | Ax-les-Thermes | (09) | |
| Triplettes Promotion | 1er et 2 juillet | Ax-les-Thermes | (09) | |
| Doublettes Féminin | 8 et 9 juillet | Carmaux | (81) | |
| Individuel Masculin | 8 et 9 juillet | Carmaux | (81) | |
| Doublettes Mixtes | 22 et 23 juillet | Pontarlier | (25) | |
| Triplettes Jeunes | 19 et 20 août | Soustons | (40) | En attente de dossier |
| Doublettes Jeu Provençal | 25 au 27 août | Palavas | (34) | En attente de dossier |
| Triplettes Seniors | 2 et 3 septembre | Mont-Saint-Michel | (50) | |
| Doublettes Seniors | 9 et 10 septembre | Soustons | (40) | En attente de dossier |
| Individuel Féminin | 9 et 10 septembre | Soustons | (40) | En attente de dossier |

2018 :

| | | | | |
|--------------------------|------------------------------------|-------------------------|------|----------------|
| Triplettes Vétérans | 9 et 10 juin | Albertville | (73) | |
| Triplettes Jeu Provençal | 15 au 17 juin | Pierrefeu-du-Var | (83) | Pas de dossier |
| Triplettes Promotion | 23 et 24 juin | PAS DE CANDIDAT | | |
| Triplettes Féminin | 30 juin et 1 ^{er} juillet | Figeac | (46) | |
| Doublettes Féminin | 7 et 8 juillet | PAS DE CANDIDAT | | |
| Individuel Masculin | 7 et 8 juillet | PAS DE CANDIDAT | | |
| Doublettes Mixtes | 21 et 22 juillet | Saint-Pierre-lès-Elbeuf | (76) | Pas de dossier |
| Triplettes Jeunes | 18 et 19 août | Caen | (14) | Pas de dossier |
| Doublettes Jeu Provençal | 24 au 26 août | Montauban | (82) | Pas de dossier |
| Triplettes Seniors | 1 et 2 septembre | Strasbourg | (67) | Pas de dossier |
| Doublettes Seniors | 8 et 9 septembre | CD 11 | | Pas de dossier |
| Individuel Féminin | 8 et 9 septembre | CD 11 | | Pas de dossier |

Nous refaisons appel à candidature pour les Championnats non couverts à ce jour

Répartition des équipes :

Laurent ROUGIER remercie Michel COSTE pour le transfert du dossier et ses explications.

Antilles Guyane ont envoyé un courrier afin de demander une place en Tête à Tête senior et féminin. Le délai étant largement dépassé et la répartition ayant été validée lors du congrès, il n'y a plus de modification.

Le comité de la Gironde indique que les champions de France Triplette Provençal ne pourront pas défendre leur titre (pour absence d'un joueur). L'équipe est donc redonnée au comité pour qualificatif (article 3 du règlement des championnats de France)

La commission propose d'appliquer la règle suivante : en cas de désistement, l'équipe est redonnée en priorité au comité d'appartenance, à défaut, à l'organisateur, à défaut, au « pot commun ». Suite à l'approbation du comité directeur, le règlement sera modifié pour tenir compte de ces changements.

La commission souhaite améliorer le suivi des championnats de France. Pour cela, elle propose la mise en place d'une réunion de débriefing après chaque championnat de France dès 2017.

Pour les années suivantes, la commission propose de mettre en place deux visites en amont des championnats : une rencontre avec les élus et les organisateurs pour la partie administrative environ 12 mois avant le championnat ; puis une visite technique environ 6 mois avant le championnat.

Le comité directeur a validé ces propositions. Le cahier des charges sera mis à jour avec ces nouveaux éléments.

V. COUPE DE FRANCE

Pour la prochaine saison (2018/2019), la commission projette d'harmoniser le règlement avec celui Championnat National de Clubs (CNC).

Lors de la dernière commission des finances, les indemnités versées aux clubs dès le premier tour de zone ont été revues à la hausse suite à l'augmentation du prix de la licence. Ainsi le budget est passé de 110 000 à 150 000 euros.

Rappel concernant les remboursements : les premiers tours sont positionnés sur la fiche financière, les 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finales sont réglés par virements dès la fin des compétitions.

Le détail des montants remboursés pour chaque tour est consultable sur le site fédéral.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

A. COMMUNICATION :

➤ Site Web Fédéral :

Il a été présenté le nouveau site, www.ffpjp.org, après un important travail de Claude STRIMEL et de Kévin GALLIER. Ce site est plus rationnel et très évolutif.

➤ Newsletter :

Pour février, nous n'avons pas été en mesure de la faire paraître du fait du non renouvellement de l'abonnement au site d'hébergement. Claude et Clément estiment passer trop de temps sur cette préparation, au regard du peu de lecture : sur les 5000 abonnés, la moitié ouvrent le mail et seuls 20 % lisent les articles.

Que souhaite le Comité Directeur ? Après un tour de table, il vote la suppression. Les articles seront transférés sur le site Fédéral.

➤ Réseaux Sociaux :

Facebook (intervention de Clément) : 14 500 abonnés, 20 000 en moyenne, 57 000 la meilleure publication

➤ Volet Image des Championnats de France

Nous avons passé en revue le cahier des Charges avec les ajouts et les modifications proposées par Michel LE BOT. Une mise jour de ce document sera effectuée pour proposition au Comité Directeur.

➤ Recherche sur l'harmonisation des Carrés d'Honneur :

Il y a trois sortes de Championnats: les championnats simples, les championnats avec la Web TV, les championnats avec la Web TV et la TV.

Une proposition originale de fourniture d'une tribune face caméras a été présentée. Elle a reçu l'avis favorable de la commission afin de poursuivre l'étude sur un partenariat du fournisseur. Une proposition chiffrée sera proposée lors du prochain comité directeur. Cette tribune pourrait être fournie à la place de la subvention.

➤ Web TV

La web TV sera présente sur les évènements suivants :

- Coupe de France à Tour (37) : 17/18 mars 2017

Une demande d'accréditation a été faite par Boulistenaute pour une web complémentaire. La commission ne peut pas accorder cette demande car L'Equipe a accordé une dérogation par contrat uniquement à la Web Fédérale. Ils souhaitent également réaliser des interviews. Le comité directeur ne s'y oppose pas.

- Championnat d'Europe : 22-24 septembre 2017 Triplette Masculin Saint Pierre Les Elbeuf (76)

- Championnats de France

01 et 02 juillet Triplette Féminines AX-LES THERMES

08 et 09 Juillet Doublette Féminin/ Individuel Masculin à CARMAUX (81)

22 et 23 Juillet Doublette Mixte à Pontarlier (25)

02 et 03 Septembre Triplettes Seniors au Mont Saint Michel (50)

09 et 10 Septembre Doublette Seniors / Individuel Féminin à SOUSTON (40)

- Une demande a été faite par une Web TV privée. La commission n'accorde pas l'agrément car nous ne connaissons pas la qualité de leur travail. L'image de la Web TV fédérale est en jeu.

- C N C

Les Finales C N C Jeunes 27 au 29 octobre à Saint Yrieix (16)

Les Finales C N C et C N C Féminin 17 au 19 novembre à Saint Pierre les Elbeuf (76)

- Rhône Alpes
- P A C A 24 et 25 juin
- TV
- Coupe de France : 17 et 18 mars à TOUR (37)
- Championnat de France : 02 et 03 Septembre - Triplettes Seniors au Mont Saint Michel (50)
- Installation des banderoles en fonction de ce qui est prévu en partenariat

➤ SAOS

Collaboration étroite avec Mme Lucette COSTE et suivi des partenariats.

➤ OBUT / UNSS

Une réunion des directeurs d'établissements UNSS aura lieu à la même date que le Colloque des Educateurs. Un représentant de la DTN y assistera.

Le Directeur de l'UNSS, Jérôme GILOT, propose d'offrir un cadeau pour les 85 personnes. Il propose une triplette de boules. Jean -Yves PERONNET a demandé un devis à OBUT. Cela représenterait 3 500 € à la charge de la FFPJP. Il y a également notre livre, et le cendrier OBUT.

La commission n'a pas été prévenue, et souhaite l'avis du Comité Directeur. Celui-ci se prononce pour deux bouchons, et une petite sacoche.

➤ Planète Boules :

La dernière convention date de 2014. Je pense qu'elle doit être revue.

Elle est diffusée aux Clubs des ligues abonnées (Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, PACA), aux Clubs des Comités abonnés, aux membres du Comité Directeur. Elle est déposée sur les Championnats de France et aux Masters de Pétanque.

Le coût de l'abonnement est de 30 € / 6 numéros

Nous avons eu une réunion le mercredi 22 février. Voici les propositions à court terme :

- Proposition pour que tous les clubs reçoivent cette revue, dès 2017.
- Les prétentions seraient de 50 000 €, car il y a 30 000 € pour l'expédition des 6 numéros.
- La question qui se pose est : le fichier des clubs en possession de la Fédération, est-il à jour ? A cette question la réponse serait NON.
- Le prochain numéro sort en Avril avec un bouclage mis mars. Après concertation avec Patrick CHALANCON et Gérard PONCIER, ils seraient d'accord de faire, pour le moment, des expéditions uniquement vers les présidents des Comités Régionaux et Départementaux soit environ 200 de plus. Dans ce cas l'augmentation serait à revoir au prorata.
- Lors de l'échange avec les membres de la commission, le projet est intéressant pour diffuser les informations fédérales directement à tous les clubs.
- Les actions promotionnelles de la SAOS seraient un point positif.
- La réserve serait le surcoût, d'où l'importance d'avoir un fichier opérationnel.

Proposition à plus long terme 2018/2019

- Le magazine de Planète Boules serait décliné en version numérique.
- La lecture serait libre pour les 298 000 licenciés. La faisabilité technique reste à préciser.
- Comment ça se passe lors du changement de la licence ?
- L'hébergement serait l'hébergeur Fédéral ?
- Le coût (hors les points ci-dessus) serait de 149 000 € par an soit 0,50 € par licence.
- Les membres de la commission estiment ce coût important.
- Le tour de table donne entre 0,10 € (29 800 €) et 0,15 € (44 700 €).
- La version papier serait conservée.
- Des journalistes dans les différentes régions assureront une couverture nationale.

Nous reviendrons sur ce point lors du prochain comité directeur.

➤ Information :

Le Championnat de France des journalistes est le 6 et 7 juin 2017 à VILLEFRANCHE / SAÔNE
Devons-nous prévoir une action ? Le Président y assistera.

➤ Pétanque Tour :

Il est très compliqué d'établir le calendrier en tenant compte de toutes les manifestations existantes (de nos organes déconcentrés et des organisations privées telles que les Masters, Pétanque Events, ...)

Notre rendez-vous d'hier chez le Groupe VINCI s'est très bien passé. Notre partenariat a été renouvelé à 11 160 € HT, puis arrondi à 12 000 € HT avec 2 étapes à Lançon de Provence les 28 & 29 juillet puis les 04 & 05 août.

Vinci souhaite également des actions sur les différentes aires sportives au nombre de 11 aires du 07 juillet au 26 août, soit sur 8 week-end. Nous allons faire appel aux différents comités pour qu'ils nous aident à fournir 2 éducateurs par étape et par week-end avec le matériel d'atelier.

L'aide financière de VINCI serait de $480 \text{ €} \times 8 \times 11 = 42\,240 \text{ €}$

Les autres étapes prévues sont EVIAN (les 12 & 13 mai), ANGERS (les 16 & 17 juillet), BANDOL, PORT LEUCATE.

Deux dossiers sont en attente : CAEN et LARMOR PLAGE.

Nous avons proposé à ODALYS 2 étapes de 2 jours. Monsieur DEROO a décliné l'offre en argumentant qu'il n'avait pas de lieu d'accueil sur cette zone géographique. Avec le positionnement des étapes de VINCI, je vais le recontacter.

Sur les étapes avec des jeunes, nous aurons l'aide de la DTN représentée par Anna MAILLARD.

Claude propose la présence de la WEB TV sur une étape avec les jeunes.

➤ Finale de la Coupe de France à Tours :

Elaboration de l'affiche

➤ Mise à disposition du Matériel pour les Comités :

- Banderoles Sport Boules 2024. Les Commandes concernent 19 grandes et 17 petites.
- Kit Communication : un inventaire du matériel en stock sera effectué.
- Une nouvelle plaquette Communication est en réflexion pour 2018.

B. ARBITRAGE :

La nouvelle commission d'arbitrage (CNA) s'est réunie le 27 janvier à Marseille en présence de Jean-Claude DUBOIS. Il a été procédé à la désignation des arbitres sur les différentes compétitions (Internationaux, Nationaux, Championnats de France, Coupe de France, ...).

La commission demande que soit levée l'interdiction d'arbitrer pour les dirigeants.

Le Comité Directeur se prononce favorablement (12 pour et 7 abstentions) sous réserve de respecter la législation.

➤ EXAMEN d'arbitre National :

10 candidats inscrits, 9 candidats présents

| | | | |
|--------------------|-------|----------|------------|
| FORT Michel | CD 03 | 18,28/20 | Admissible |
| BRUNI Mathéa | CD 2A | 17,20/20 | Admissible |
| PAUTONIER Philippe | CD 03 | 17,08/20 | Admissible |

| | | | |
|----------------------|-------|----------|------------|
| TEIXEIRA Catherine | CD 07 | 17,05/20 | Admissible |
| AUROJO Jocelyne | CD 63 | 17,00/20 | Admissible |
| TROIN Didier | CD 26 | 15,80/20 | Refusé |
| PRAX Laurent | CD 15 | 15,78/20 | Refusé |
| DEFIGUEIREDO Alfonso | CD 64 | 14,83/20 | Refusé |
| SCHLEINS Michèle | CD 34 | 13,58/20 | Refusé |

C. MEDICALE

La commission se réunira le 24 mars

➤ Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)

La Surveillance Médicale Réglementaire a été effectuée cette année lors du regroupement des Sportifs de Haut Niveau au centre orthopédique de Santy à Lyon du 05 au 07 janvier (36 présents sur 49). Ce regroupement avait pour finalité de faire cette SMR mais aussi de faire le point avec les sportifs sur leurs droits et obligations administratives (fiscalité, retraite, assurance, devoirs : éthique sportive et dopage).

Des bilans diagnostiques de préparation mentale et des tests diagnostiques physiques ont été pratiqués pour le groupe des 5 joueuses sélectionnables pour le championnat du monde et un test physique pour Dylan Rocher.

Cette année nous devrions atteindre les 100% de bilans effectués.

A ce jour, sur le plan quantitatif, nous avons: 40 suivis complets (soit 82%), 6 suivis incomplets (soit 12%), et 3 suivis à 0 (soit 6%).

Pour les 3 sportifs qui n'ont rien fait, un courrier leur sera envoyé. Dans l'état actuel des choses ils ne sont pas sélectionnables en équipe de France.

➤ Modalités du Certificat Médical de Non Contre-Indication (CMNCI)

La validité de ce certificat est de 3 ans. Il fait l'objet d'un auto-questionnaire pour le renouvellement sans discontinuité à compter du 01 juillet 2017. Seule une attestation du licencié sera demandée. Celle-ci sera conservée par le club pendant 1 an. Cette attestation relèvera de la seule responsabilité du licencié.

➤ Sport santé

Cette thématique sera abordée lors de la commission.

« Le sport santé est une activité sportive pratiquée dans des conditions aptes à maintenir ou améliorer la santé dans le cadre de prévention primaire et de prévention tertiaire ».

Dans un premier temps il sera créé un Comité Sport Santé Fédéral. Celui-ci établira une collaboration avec la commission médicale du CNOSF. Le pôle de personnes ressources aidera les fédérations sportives souhaitant créer (ou ayant créé) un « comité Sport Santé » dans leur réflexion sur l'intérêt de leur discipline à être pratiquée dans le cadre d'une pathologie ou pour la prévenir.

Dans un deuxième temps, nous participerons à des actions sport santé.

➤ Mailing Liste des anciens Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Armand Mégret, Président de l'Union Nationale des Médecins Fédéraux, a demandé que la liste des anciens Sportifs de Haut Niveau soit transmise à Alain Frey de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) afin d'étudier leur devenir.

Le médecin sera présent sur tous les championnats de France, sauf le provençal qui a lieu aux mêmes dates que les jeunes.

D. EQUIPEMENTS SPORTIFS

32 dossiers sont en cours

2 dossiers sont clos : LABRUGUIERE (81) réalisé avec 40 pistes de 12x3m adaptables au Jeu Provençal et GUERET (23) tel que précisé lors du Congrès de CAEN.

Les projets suivant sont en cours d'avancement :

- MARMANDE (47) – 40 pistes de 12 x 3m adaptable en 24 pistes de 15x4m
- METZ (57) – Rénovation de l'existant 16 pistes
- ALBERTVILLE (73) – 16 pistes pétanque + Boule Lyonnaise
- LAMBALLE (22) – 16 pistes. Une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du club lors du Congrès de CAEN. Suite au congrès nous avons reçu une LRAR d'avis négatif au projet en question de la part de l'ADC 22 (Association de Défense des Citoyens du 22).

Une réponse explicative de soutien total de la FFPJP a été faite par Joseph CANTARELLI.

La prochaine mission de la commission sera l'élaboration du Schéma de Cohérence

E. CNC

Règlements :

Comme présentée au congrès la mise à jour des règlements a été effectuée en janvier avec une réécriture des règlements CNC benjamins-minimes, cadets-juniors et jeu provençal. Cela a permis une mise en forme identique à ceux du CNC open et féminin. Ceux-ci ont été transmis aux comités départementaux et régionaux début février.

Inscriptions des équipes pour le CNC 2017 :

- Pour le CNC open :
Les 112 équipes sont inscrites dans les 3 divisions : 88 en reconduction de l'an passé et 24 proviennent des différents CRC (21 champions + 3 au prorata).

- Pour le CNC féminin :
Malgré la demande d'équipes supplémentaires aux ligues, il a fallu repêcher 3 équipes pour arriver à 48. Ce repêchage a été effectué à partir des résultats de l'an passé.

- Pour le CNC jeunes :
L'objectif était d'arriver à un maximum de 24 équipes par catégories afin de que chaque ligue puisse avoir son représentant. Pour cette année, au vu des différentes demandes le CNC jeunes est limité à 20 équipes par catégorie.

- Pour le CNC Jeu Provençal :
Même s'il existait déjà un championnat des clubs provençal dans certains comités, la présentation au congrès a instauré le lancement officiel en 2017 des premiers CDC suivi en 2018 de la mise en place de des CRC et enfin d'un CNC en 2019 qui se fera sous la forme d'un rassemblement national. D'ici la fin de l'année la commission de jeu provençal sera conviée à un comité de pilotage pour envisager les éventuelles évolutions règlementaires de ce championnat.

- Pour le CNC vétérans :
Comme pour les jeunes, nous souhaitons un maximum de 24 équipes. A la date limite des inscriptions, 20 places sont réservées pour la finale qui sera un rassemblement annuel.

Constitution des groupes :

Les groupes 2017 sont constitués avec une diffusion auprès des clubs

Mise en place des nouvelles régions :

Le comité de pilotage, avec l'accord du comité directeur, souhaite la mise en place d'un règlement intérieur unique pour les CRC au sein de chaque comité régional. Un cadre sera défini avec les différentes possibilités pour une présentation au conseil national de septembre.

Litige :

Un litige concernant un refus de montée d'un club du CD 88 en CRC féminin a été débattu par le comité de pilotage. La proposition de réponse a été approuvée par le comité directeur et sera transmise aux concernés, club, CD 88 et comité régional Grand Est.

Courrier :

M. COLMAGRO, éducateur dans le CD 82 souhaite des modifications au règlement du CNC jeunes. Le comité de pilotage refuse les mesures proposées qui semblent trop complexes et vont à l'encontre du règlement national. Seule a été retenue la présence de 2 coach sur la feuille de match.

Composition du comité de pilotage :

M. Fabrice HEDBERT, membre du comité de l'Eure, a souhaité intégrer le comité de pilotage. Le comité directeur a donné un avis favorable.

Rappel des dates :

CNC open : 1ère journée : 07-08 octobre
2ème journée : 21-22 octobre
3ème journée : 04-05 novembre
Finale à Saint Pierre les Elbeuf du 17 au 19 novembre

CNC féminin Idem CNC open avec un rassemblement les 04 et 05 novembre à Tours (37) et Bans (39)

CNC jeunes Finale du 27 au 29 novembre à Saint Yrieix (16)

CNC vétérans Finale du 24 au 27 novembre à Saint Yrieix (16)

F. NATIONAUX

Composition du groupe de travail (GT) Nationaux et fonctionnement

- GT d'analyses et synthèses (3 à 4 réunions / an) : GARRIGUE Francis - LAFFORGUE Jean Jacques - GUIGUE Jacques - CANTARELLI Joseph - VENON Jean Noël
- GT de réorientation des nationaux (1 / an) : les membres précédents plus VALISSANT Dominique - DURANTHON Jacques - CAUSSE Laurent - LOY Michel - QUINTAIS Philippe - COLOMBET Angélique

L'analyse des 7 premiers comptes rendus de 2017 fait ressortir un problème pour MARTIGUES : la saisie des équipes se fait sans numéro de licence (n° courant interne). Elle est effectuée par l'office du tourisme d'où l'impossibilité d'avoir la catégorie des joueurs. Ceci pose problème pour l'obtention de la grille de classification. De plus, il y a incertitude totale sur les participants licenciés ou non. Le compte rendu est fait normalement, mais avec une saisie manuelle des licences.

Nous avons décidé de contacter le CD 13 et la Ligue PACA afin d'obtenir plus d'informations.

Définition des critères des Concours Evènementiels

- Les 2 critères principaux permettant l'obtention du label « Evènementiel » sont :
 - Les concours historiques de la FFPJP,
 - Les concours propagande ou promotionnels soutenus par des médias, presse écrite, chaînes TV, radios etc...
- Dotation organisateur minimale des Evènementiels
 - Pétanque
Doublette : 10 000€ Triplette : 20 000€
 - Jeu Provençal Triplette : 12 000€
- Les manifestations exceptionnelles suivantes doivent faire l'objet d'une demande motivée adressée par avance à la FFPJP :
 - Exceptions de durée et de programme
 - Impératifs de sites et d'horaires spéciaux y relatifs
 - Impératifs de retransmission TV
 - Demandes « spécifiques ou de test »

- Grand Evènement avec partenaire (s) associé (s)

Dans tous les cas, les demandes ne peuvent provenir que d'organes déconcentrés de la FFPJP et/ou d'associations agréées par la FFPJP et les dotations minimales précitées doivent être appliquées.

Définition de la date limite de dépôts des inscriptions de l'année suivante

- La date limite d'inscription des nationaux est fixée au 15 Septembre dernier délai de chaque année, et déjà en 2017 pour les nationaux de 2018 ! Cette modification va être apportée au formulaire des inscriptions des concours nationaux.
- Ceci permettra à la FFPJP d'effectuer un meilleur contrôle de validité des demandes, et d'alerter les organisateurs de régions voisines dont les manifestations se télescopent sur les mêmes dates.
- Mise à jour du formulaire d'inscription : indication du nouveau délai, et pour éviter les doublons, suppression des dotations organisateurs figurant sur le formulaire qui renverra simplement au règlement des nationaux.

Inscriptions des joueurs

- Inscription par avance obligatoire avec pour limite la veille suivant horaire fixé par l'organisateur
- Inscriptions orales par téléphone interdites
- Inscriptions obligatoires avec Noms et N° licences, chèques ou paiement par CB
- Mail (recommandé)
- Courrier postal
- SMS (permet d'avoir une trace de l'inscription)
- Inscription complète des équipes (3 noms en tripléte et 2 en doublette) – suivant le formulaire d'inscription des Equipes en Concours Nationaux (sur le site FFPJP sous rubrique des Nationaux)

Plan de formation pratique de délégué dans les régions

- Ligue Languedoc Roussillon le Jeudi 09 Mars 2017 à LEZIGNAN – CORBIERES : animateurs Jean-Jacques LAFFORGUE et Jacques GUIGUE du GT Nationaux
- Les membres du Comité Directeur FFPJP qui en ont le besoin peuvent y participer

Création d'un « groupe national de délégués de nationaux », composé de membres externes au Comité Directeur FFPJP

- Proposition cible : SUPRA / INTER / EVENEMENTIELS (+/- 40 manifestations par an) - Les nationaux sont et restent du champ de compétence des régions
- Le « pool de délégués » intervient en complément des membres du comité directeur FFPJP
- Un appel à candidature va être adressé aux régions de délégués expérimentés dès la semaine prochaine notamment pour les concours qui tombent sur les dates de réunions du Comité Directeur

Nombre de membres externes souhaités au pool de délégués : 17 personnes (au moins 1 / région). La proposition reprise par après tient compte de la densité des concours concernés dans les régions : AUVERGNE – RHONE ALPES : 3, PACA : 2, OCCITANIE : 2, toutes les autres : 1

Sont déjà candidats et sollicités : Nicole TRIVES et Jacques DURANTHON

Un projet de réunions des organisateurs de nationaux qui représentent un public potentiel de 200 personnes est à l'étude avec la meilleure formule de regroupement à définir (3 sites sur 3 dates différentes ou 1 site sur la date qui serait la formule la plus simple mais aussi la plus dense).

- Objectif de la réunion : analyse et élaboration d'une réorientation des nationaux
- Contenu de la réunion :
 - Règlement et Cahier des Charges des Nationaux
 - Dotations organisateurs - Frais de participation – Indemnités

G. C.E.P :

M. Laurent CAUSSE sera l'animateur pour les prochaines CE de Saint Pierre les Elbeuf.

H. INFORMATIQUE - MULTIMEDIAS

La commission demande l'accord pour acheter du matériel (ordinateur spécial, casques, nouvelle console de son, ...). Le montant estimé s'élève à 9000 €.

Le comité directeur est unanimement favorable. Cette dépense fera l'objet d'un amortissement et sera en partie financé par les bénéfices du contrat Dailymotion.

I. CATEGORISATION – LICENCES

A ce jour, 252 000 licences ont été reprises, dont 25 800 nouvelles licences (soit 10%). La société *Paragon* a rencontré un problème de stock de licences. La fabrication a redémarré hier et les envois reprendront la semaine prochaine. Une alerte va être mise en place afin d'éviter ce désagrément.

2 projets : Pass Contact

Geslico nouvelle version avec utilisation sur tablette (peut-être pour 2018) : un devis est en cours

Rappel : la date de prise réelle de licence auprès d'un club marque le point de départ de la prise en charge par l'assureur. Aussi, il est très important de vérifier la datation et la signature de ce document.

VIII. DISCIPLINE

Le support de formation sera mis à jour; et un nouveau tour de France sera lancé.

Ces formations seront à la charge des comités régionaux (transport facturé par le centre de formation).

La présence des présidents des nouvelles régions semble indispensable, ainsi que celle des arbitres.

Une demande de grâce a été reçue au siège de la Fédération concernant M. Tony GATT (CD 95). Un courrier de réponse sera effectué à ce joueur précisant qu'il doit dans obligatoirement payer son amende pour que sa demande soit étudiée et que l'organe compétent pour statuer est le Comité Directeur du dernier organe ayant statué donc en l'espèce la Ligue Ile de France.

La Commission Fédérale a traité l'affaire mettant en cause 3 joueurs lors du National de La Talaudière.

Suite à la réception d'un rapport d'incident relatif à M. IZOARD, journaliste au Midi Libre et licencié, le Comité Directeur a décidé de ne pas engager les poursuites disciplinaires à son encontre, n'étant pas compétent sur ce dossier.

IX. DTN :

➤ Rappel de la mission du DTN

Le Directeur Technique National est un agent d'Etat, placé par le Ministre auprès d'une fédération sportive agréée, après avis du président de cette fédération ; cette notion « d'agent d'Etat placé auprès » fonde la spécificité du modèle français d'organisation sportive et conserve toute sa pertinence.

La mission du DTN est de concourir à la définition de la politique sportive fédérale, de veiller à sa mise en œuvre et de contribuer à son évaluation. Le DTN dirige et anime la direction technique nationale de la fédération.

La durée du mandat du DTN est de 4 ans, celui-ci peut être renouvelé. Le contrat de travail est de 2 ans renouvelable.

➤ Projet Professionnalisation :

Ce point fera l'objet d'une réunion le 30 mars prochain

➤ Formations :

• **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :**

La note d'opportunité pour la création d'un CQP animateur-initiateur Sports de Boules avec une mention pétanque et une mention sport boules est passée en sous-commission le 12 septembre.

La branche du sport a validé l'opportunité de sa création. Il faut donc écrire, conjointement avec la FFSB, le règlement de ce CQP. Un binôme instructeur va vérifier au fur et à mesure l'avancée du dossier.

Rappel et explications :

Le CQP est créé et délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche professionnelle (la branche sport dans notre cas).

Il est créé pour palier l'absence de diplôme ou titre correspondant à des compétences spécifiques. Il s'agit, dans notre cas, d'un CQP sur l'animation.

Il fait l'objet d'une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et permet l'enseignement contre rémunération.

L'intérêt du CQP :

- Répondre aux besoins en emploi ou non partiellement couverts par les Diplômes d'Etat (DE entraîneur). Nous n'avons rien permettant l'enseignement contre rémunération de l'animation.

- Répondre à la réalité du secteur en permettant le travail occasionnel, à temps partiel ou ponctuel. Le CQP est limité en nombre d'heures annuelles.

- Participer à la professionnalisation des clubs associatifs.

Nous sommes actuellement sur l'écriture du règlement :

- Un référentiel d'activités permettant d'analyser les situations de travail et d'identifier les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de ces activités.

- Un référentiel de certification décrivant les modalités et les critères d'évaluations des acquis en vue de la délivrance du CQP.

Ce CQP pourra alors s'obtenir à l'issue d'une formation, par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), par équivalence ou par reconnaissance.

• **BF1 : 20 Ligues ont mis en place une formation.**

Sur 143 candidats (50 de moins que l'an passé) 110 ont été reçus (en attente des résultats de la Bourgogne et de la Corse).

➤ Equipes de France aux Masters :

Une entrevue a été planifiée entre la FFPJP et Quarterback à l'occasion du Trophée l'Equipe. Il sera également évoqué les tenues et les sponsors.

➤ Colloque des éducateurs :

Il se déroulera du 10 au 12 mars prochain à Macon. Une relance sera effectuée par l'élue en charge du dossier.

➤ Milieu pénitentiaire

Une rencontre avec la hiérarchie pénitentiaire est souhaitée afin d'accentuer notre implication dans ce milieu. Pour y parvenir, il sera nécessaire de mettre en place un programme à leur proposer (incluant par exemple des notions d'arbitrage pour le rapport à la règle, ...)

Il est indispensable que les commissions s'impliquent pleinement dans l'élaboration de la convention d'objectif.

X. DIVERS :

- ❖ La société *Quarterback* demande une subvention plus importante de la part de la FFPJP et de la SAOS afin de téléviser les Masters jeunes, soit 6 000 €. Après discussion, le comité directeur donne une réponse négative à cette demande. On maintient donc l'existant, à savoir 1 000 € HT de la SAOS, 1 200 € TTC de la FFPJP et des goodies.
- ❖ Paris 2024 : une journée spécifique de promotion de cette candidature est prévue le 23 juin prochain. Il a été envisagé la mise en place d'actions lors du Championnat de France d'AX les Thermes.
- ❖ M. Bayle (CD 34) : Un courrier a été adressé à cet ancien élu du CD 34. Un courrier de réponse sera envoyé.
- ❖ CD 03 : courrier relatif aux concours « non autorisés ». Un courrier de réponse sera envoyé.
- ❖ Courrier Mairie de Varennes. Un courrier de réponse sera envoyé.
- ❖ Courrier de M. DEMOUGEOT suite à l'élection de M. LOCATELLI. Un courrier de réponse sera envoyé.
- ❖ Trophée *L'EQUIPE* : conformément au Code du Sport, l'agrément de cette compétition a été donné par la Fédération mais uniquement pour l'année 2017.
- ❖ Courrier de la Haute Corse sur l'homogénéité.
Réponse : afin de pouvoir organiser des compétitions non homogènes, il faut mettre en place le championnat par équipe de clubs. Cette décision étant à prendre en assemblée générale, il faudra faire signer une lettre d'engagement sur la mise en place de ce championnat par tous les clubs pour pouvoir l'appliquer dès 2017.

X. PROCHAINE REUNION :

Comité Directeur et Conseil National : 1^{er} et 2 avril 2017 à Marseille

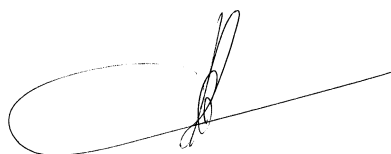
(La séance est levée à 12 heures 00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.



Gwenaëlle PAUGAM

Le Président de la F.F.P.J.P.



Michel DESBOIS